

## Le CAP diplôme d'avenir ?

par Claude Chauvy

*Quel diplôme pour ceux qui n'atteindront pas le niveau du baccalauréat ? Le CAP qui leur est destiné est lui-même soumis à des exigences croissantes, alors que ce sont des élèves souvent en grandes difficultés qui le préparent. Le texte qui suit témoigne de la crise d'identité de l'enseignement professionnel face à ces transformations.*

Le certificat d'aptitude professionnelle est en crise, les manifestations en sont diverses mais convergentes : les effectifs des classes préparatoires aux CAP sont en chute libre ; les abandons en cours de scolarité ne cessent d'augmenter malgré tous les efforts engagés.

La volonté de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat est démotivante pour des études dans l'enseignement technique court.

Dans ce contexte sombre, parler de « CAP diplôme d'avenir » n'est-ce pas de la provocation ? Pourtant, jamais les professionnels n'ont réclamé avec autant de force des diplômés du CAP et le ministre de l'Education nationale lui-même a modifié récemment son slogan qui devient : 100 % d'élèves qualifiés au moins au niveau V.

Quelques académies ont engagé des expérimentations de nouvelles modalités de préparation aux CAP. L'expérience de l'académie de Nancy-Metz a inspiré les réflexions qui suivent.

### LES CAP EN CRISE

Les chefs d'entreprise lorrains accusent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée de gêner la reconversion de l'économie régionale. Cependant, ils

renoncent à puiser dans le fichier ANPE des chômeurs de longue durée.

La presse s'est faite l'écho de ces obstacles : « *industrie : les difficultés de recrutement s'aggravent (...) l'INSEE confirme un profond déséquilibre du marché du travail, 32 % des entreprises françaises ne peuvent produire plus faute d'équipements et surtout d'ouvriers qualifiés. (...) En Lorraine, cette pénurie de main-d'œuvre constitue un frein à la réindustrialisation (...)* »<sup>1</sup>.

Dès le début de 1990 les travaux du rectorat de l'académie de Nancy-Metz qui préparait sa contribution au schéma régional des formations de Lorraine, avaient nettement mis en évidence ce phénomène, nuancé selon les secteurs.

D'une enquête par sondage auprès de cinq cents entreprises de la région, il ressort que leur dirigeants ont des difficultés à recruter des ingénieurs et des cadres, mais cela ne représenterait cependant que 8 % des embauches prévues dans l'ensemble des secteurs, alors que le niveau baccalauréat professionnel est estimé requis dans 13 % des cas et les CAP-BEP dans 48 %. Cinq secteurs d'activité (l'industrie du verre, la fonderie, le bois et l'ameublement, l'industrie du papier-carton, et les

<sup>1</sup> *Le Républicain lorrain*, 22 août 1990.

hôtels-cafés-restaurants) recherchent spécialement des employés ou des ouvriers (niveau V-CAP-BEP) <sup>2</sup>.

Directement concernée par cette pénurie, l'URTML (Union régionale de la transformation des métaux de Lorraine) a également fait une enquête auprès de ses adhérents : elle recense ainsi une large variété d'embauches possibles aux niveaux III (BTS-DUT), IV (baccalauréat-brevet de technicien) et V (CAP-BEP), ces derniers correspondant à des besoins de recrutement en fabrication et en maintenance pour des ajusteurs, des soudeurs, des tuyauteurs, des électromécaniciens... <sup>3</sup>.

Enfin, les statistiques de l'ANPE-Lorraine mettent en évidence qu'entre février 1986 et février 1990, la plus forte diminution du nombre de demandes de premiers emplois concerne le niveau V (CAP-BEP).

L'on peut quand même s'interroger sur l'acharnement mis par ces professionnels à réclamer des CAP au moment où les premières promotions de baccalauréats professionnels sortent sur le marché du travail. En toute bonne logique, ces baccalauréats professionnels répondent aux besoins d'entreprises modernisées. Mais les niveaux de rémunération fixés dans certains secteurs par des accords de branches (comme dans le bâtiment en région Lorraine par exemple) sont naturellement plus favorables aux diplômés de niveau IV qu'aux CAP.

Cette brusque poussée en faveur du CAP n'a cependant pas entamé la détermination des rédacteurs du schéma prévisionnel des formations qui ont délibérément choisi de privilégier la demande sociale d'éducation à ce qu'ils considèrent comme une pression conjoncturelle des entreprises. Ce document reprend largement l'objectif national de 80 % d'une tranche d'âge au baccalauréat, en allant même plus loin et en souhaitant que d'ici 1993 chaque lycée professionnel de Lorraine mette en œuvre au moins un baccalauréat professionnel et qu'on trouve au moins une section de techniciens supérieurs d'une spécialité du secteur secondaire dans chaque « zone d'emploi » <sup>4</sup>.

Cette ambition raisonnable s'inscrit bien d'ailleurs dans le large mouvement promotionnel facilité par l'existence de filières de formation cohérentes. Il est fréquent de retrouver des anciens élèves de

<sup>2</sup> EUREQUIP-BIPE - Région Lorraine, août 1990.

<sup>3</sup> URTML 1990, « Les emplois de demain ».

<sup>4</sup> « L'objectif 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat demande à être précisé. Tous les baccalauréats doivent y contribuer, notamment le dernier-né. C'est-à-dire le baccalauréat professionnel : sa croissance n'est pas achevée et il est l'élément moteur du développement de la voie professionnelle » (Extrait de la contribution du recteur au schéma régional des formations).

BEP en sections de techniciens supérieurs (STS) où ils réussissent fort bien, les études réalisées au niveau rectoral le prouvent.

## LA RÉNOVATION DU NIVEAU V

Plusieurs facteurs se sont malheureusement conjugués conduisant à une dégradation de l'ensemble BEP-CAP, qui n'a commencé à être corrigée que récemment :

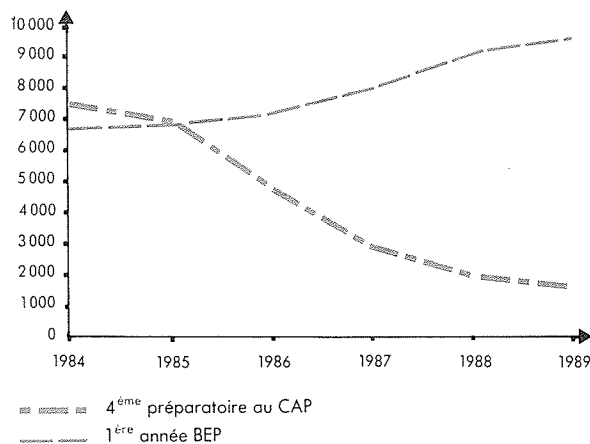
— les titulaires du CAP ont connu une insertion professionnelle très dégradée. Par ailleurs, toutes les analyses tablaient sur une crise durable, aucune n'avait envisagé une reprise de l'emploi ou une évolution des politiques de recrutement des entreprises ;

— l'équivoque sur la fonction du BEP : diplôme d'insertion dans des champs professionnels larges, tel qu'il avait été conçu, ou passeport pour une poursuite d'études en première d'adaptation, ce qu'il était en train de devenir (près de 20 % d'élèves titulaires du BEP poursuivaient leurs études en 1985, l'idée de mener 80 % des élèves au niveau du baccalauréat était déjà en germe). Les CAP associés aux BEP ont naturellement souffert de cette ambiguïté ;

— le souci d'aligner les diplômes sur un modèle standard et la prévision de la disparition du CAP (presque vérifiée à Nancy) (graphique 1) ont conduit à faire de ce dernier une sorte de sous-produit du BEP, à l'exemple du tertiaire de bureau ;

Graphique 1

Évolution comparative du nombre d'élèves accueillis en 4<sup>ème</sup> préparatoire au CAP et en 1<sup>ère</sup> année BEP de 1984 à 1989 (académie de Nancy-Metz)



Source : DRFP.

— la volonté de maîtriser le coût inflationniste des examens en réduisant le nombre d'épreuves et en favorisant l'organisation d'épreuves communes ;

— les groupes industriels représentés auprès des CPC (commissions professionnelles consultatives) ont sous-estimé l'émergence d'un tissu de PME-PMI, créatrices d'emplois de passage pour les jeunes, emplois sensiblement moins exigeants en connaissances théoriques que dans les grands groupes. Par ailleurs, ils ont surestimé la rapidité du progrès technique et donc placé trop haut la barre des compétences requises pour des jeunes (qu'ils ne recrutaient d'ailleurs pas). Il en est résulté un allègement de la pratique professionnelle dans les référentiels de formation au profit des enseignements théoriques et généraux jugés indispensables pour évoluer avec le progrès technologique.

Il est malheureusement aisé de trouver plusieurs illustrations à ce phénomène d'« intellectualisation » et de « théorisation exacerbée » du CAP lié à son association avec les BEP rénovés.

### LA « THÉORISATION » DU CAP, DES CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES

Dans l'académie de Nancy-Metz, en 1984, la réussite au CAP électrotechnique tournait autour de 70 %, pour tomber à 32 % à la session 90. La refonte du BEP électrotechnique a entraîné « naturellement » la disparition des options du CAP dont la plus répandue — électrotechnicien d'équipement (pourtant toujours réclamée par des entreprises pour ceux que l'on appelait « les tireurs de fils ») — était une qualification accessible à des jeunes en difficulté scolaire au collège.

Alors quel CAP conseiller à ces jeunes car presque tous les secteurs sont touchés ? L'examen détaillé des résultats montre que la plupart des candidats qui obtiennent le diplôme réussissent grâce aux points obtenus aux épreuves professionnelles leur permettant de surmonter leur handicap en enseignement général. Parmi ceux qui ne réussissent pas et qui conservent pendant cinq ans le bénéfice de l'une des parties (enseignement professionnel et enseignement général), la proportion est de cinq contre un en faveur du professionnel. Ne parlons pas du tertiaire de bureau où l'accès au CAP est devenu hypothétique.

Dans le secteur de la mécanique, un lycée professionnel de l'académie a voulu mettre en œuvre un CAP MASMA (montage et ajustage des systèmes mécaniques et automatisés) pour répondre aux besoins professionnels du bassin, mais il a dû alléger ce CAP d'une partie de l'enseignement théori-

que (initiation à la programmation commande numérique) pour satisfaire aux profils d'emplois et aux possibilités des élèves.

Dans le bâtiment, les élèves de CAP peintre se font littéralement « étriller » au CAP, toujours sur la partie théorique de l'enseignement professionnel.

Et les nouveaux diplômés n'échappent pas à la critique. De l'avis des inspecteurs de l'Education nationale, il ne sera pas possible de substituer au CAP employé technique de collectivités, le nouveau CAP agent technique alimentaire (associé avec le CAP maintenance et hygiène des locaux, dans le champ professionnel du nouveau BEP bioservices) car la plupart des élèves ne satisferont jamais aux exigences du référentiel de formation ! Les inspecteurs sont également réservés pour le CAP maintenance et hygiène des locaux.

Il est quasiment impossible de préparer des élèves en difficultés à la plupart des CAP (tels qu'ils sont définis actuellement), parce qu'ils deviennent moins professionnels. Le faible niveau des élèves qui pourraient entrer en CAP réduit à peu de choses leurs chances de réussite compte tenu des exigences de ces formations. Le drame, c'est que le public potentiel du CAP (bien que numériquement réduit) existe. Mais il a de plus en plus tendance, dès qu'il atteint seize ans, à recourir aux modalités de formation par alternance : SIVP, TUC, CES, contrats de qualification et maintenant CFI (crédit formation individualisé).

L'intégration de ces élèves — souvent issus des classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) — en grandes difficultés scolaires, dans les nouvelles quatrièmes technologiques, est très difficile.

### LES ABANDONS EN COURS DE FORMATION

Beaucoup d'élèves accueillis en lycée professionnel « patientent » dans cette structure en attendant de remplir les conditions légales (ou de bénéficier de dérogation) pour accéder à des formules qualifiantes rémunérées.

Contrairement aux collèges qui conservent de mieux en mieux leurs élèves, les lycées professionnels voient s'accroître les sorties en cours de formation. A la rentrée 90, 13 % de l'effectif présent en quatrième préparatoire dans les lycées professionnels de l'académie s'étaient évaporés à l'entrée en troisième préparatoire.

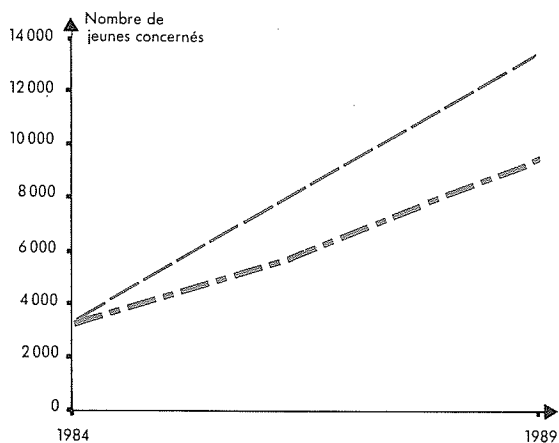
Parallèlement, le nombre de jeunes accueillis dans les actions conjoncturelles en faveur de l'emploi a spectaculairement augmenté (graphique 2).

### Évolution des sorties en cours de cycle de 1986 à 1988 (académie de Nancy-Metz)

Niveau de sortie	Évolution du taux de sortie sur la période	Évolution du taux de sortie vers le dispositif intermédiaire DRFP (actions jeunes, stages, contrats...)	Formation à temps complet
5 <sup>e</sup>	- 0,7 %	+ 2 %	- 1,4 %
4 <sup>e</sup>	- 0,5 %	+ 7 %	- 5,5 %
3 <sup>e</sup>	- 0,9 %	+ 5,7 %	- 4,2 %
CPPN	- 0,6 %	+ 2,5 %	+ 3,6 %
4 <sup>e</sup> préparatoire	+ 2,1 %	+ 4,6 %	- 0,1 %
3 <sup>e</sup> préparatoire	+ 1,3 %	+ 7,3 %	- 3,1 %
2 <sup>e</sup> année BEP	-	+ 0,9 %	- 10,6 %
1 <sup>re</sup> année BEP	+ 0,5 %	+ 3,7 %	- 12 %

Source : Paul Kalck, *L'enseignement secondaire et l'approvisionnement du marché du travail en population active de niveaux VI, Vbis et V*, Rectorat Nancy-Metz, mai 1990.

Graphique 2  
Région Lorraine  
Dispositifs jeunes, évolution des effectifs concernés par les différentes actions (hors TUC/CES) de 1984 à 1989



— Contrat adaptation + contrat qualification  
— Contrat adaptation + contrat qualification + SIVP

Source : DRFP.

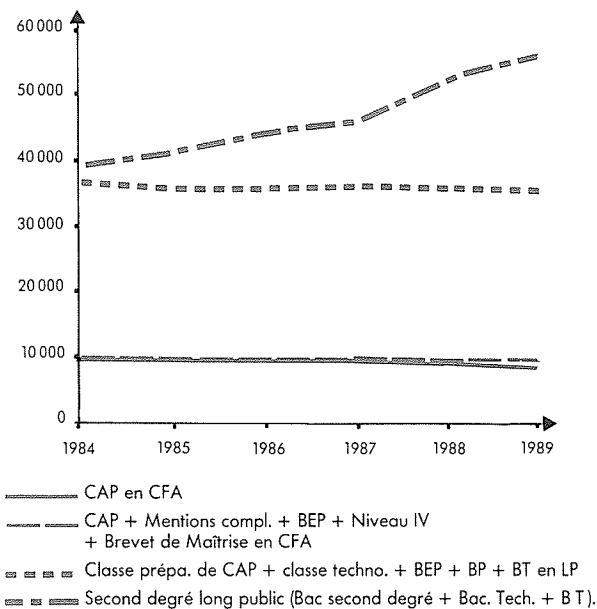
Dans le même temps, le nombre de CAP délivrés dans l'académie (aux candidats à ce seul diplôme) diminue de façon préoccupante : 7 800 diplômes à la session 81, jusqu'à 10 000 en 1985 (point

culminant), pour seulement 5 700 en 1989 (- 26 % par rapport à 1981, - 43 % par rapport à 1985). Cela signifie que les jeunes « perdus » par les lycées professionnels n'obtiennent pas (ou ne présentent pas par ailleurs) le CAP, ils doivent, le plus souvent dans les actions conjoncturelles, se contenter d'une reconnaissance de qualification (uniquement professionnelle) au niveau de la branche.

Le chefs d'établissement ont tendance à mettre aussi en accusation l'apprentissage qui offre des modalités financières attrayantes et bénéficie d'arguments en sa faveur : ouverture vers le niveau IV, insertion professionnelle plus aisée. Cette concurrence semble imaginaire car les effectifs de l'apprentissage stagnent en Lorraine.

Graphique 3

### Évolution comparative des effectifs des CFA, des LP publics et du second degré public dans l'académie de Nancy-Metz de 1984 à 1989



Source : DRFP.

Les formations en alternance quelles qu'elles soient se nourrissent d'un certain immobilisme des pratiques de formation des lycées professionnels au niveau CAP. Largement délaissées au profit des BEP renouvelés et des baccalauréats professionnels, ces formations ont certainement régressé au niveau de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Les enseignants les plus expérimentés se sont investis sur les nouvelles formations, les qua-

trièmes et troisièmes technologiques ont mobilisé l'essentiel de la capacité d'innovation des équipes, alors que les CAP ont dû fonctionner avec les moins dynamiques et les moins bien formés des enseignants de lycées professionnels (à Nancy-Metz, souvent des moniteurs des ex-écoles d'entreprise reprises dans un passé récent par l'Education nationale). Trop souvent un enseignement désuet et sclérosé est dispensé à des élèves qui ont d'autres aspirations. De plus les exigences de l'enseignement théorique les découragent. Dans le même temps, les séquences éducatives des élèves de CAP sont sacrifiées au profit de l'alternance dans les autres formations, notamment les périodes de formation des baccalauréats professionnels.

La situation devient particulièrement préoccupante surtout dans les lycées professionnels situés en périphérie des grandes villes, qui ont un recrutement difficile car opéré par décantations successives au profit des établissements du centre ville. Les enseignants de ces établissements sollicitent des mesures disciplinaires de leurs chefs d'établissement, des conseils des inspecteurs de l'Education nationale, mais ont fréquemment recours au congé de maladie complaisant. De ce fait, certains lycées professionnels sont ponctuellement complètement désorganisés. Certaines classes ont eu entre 30 et 50 % seulement de leur horaire assuré à certaines périodes.

## **PRÉPARER AUTREMENT AU CAP**

Face à ces problèmes l'Education nationale se devait d'innover. Mettant en œuvre des budgets significatifs dont la gestion est souple, le dispositif d'insertion des jeunes de l'Education nationale (DIJEN instauré en mai 1987) offre de réelles possibilités d'expérimentations à l'initiative des académies.

### **LE DISPOSITIF D'INSERTION DES JEUNES**

C'est notamment grâce au DIJEN qu'ont été créés et mis en place les CIPPA (cycles d'insertion professionnelle par alternance) destinés prioritairement aux élèves qui ont quitté le système éducatif sans formation et qui ont « galéré » de stages en petits boulots. Les retenir dans le système éducatif impliquait leur prise en charge sans chercher à les réintégrer à tout prix dans des dispositifs de formation où ils n'ont jamais connu que l'échec. Les stratégies pédagogiques traditionnelles, aussi évoluées soient-elles, n'ont pas de prise sur eux qui sont en situation de désespérance avancée. Il faut d'abord « récupérer » ces jeunes, les remotiver,

leur donner une ambition réaliste et réalisable, un but à leur portée, mais également inscrire la finalité de l'action dans la durée, pour faire en sorte que le CIPPA ne soit pas une simple parenthèse dans l'errance des jeunes et qu'il permette l'accès à une formation professionnelle véritablement qualifiante débouchant elle-même sur des perspectives solides d'emploi et donc d'insertion sociale définitive.

L'opération « jeunes en difficulté » (JED) a été lancée en 1981 pour éviter les sorties prématurées du système éducatif ou, lorsqu'elles devenaient inévitables, pour faire en sorte qu'elles puissent s'effectuer dans les conditions les moins défavorables par un accompagnement vers l'insertion professionnelle ou vers une autre modalité de formation comme l'apprentissage. Dans la logique de l'opération JED, se sont créés, au niveau des bassins d'emploi ou des établissements, des groupes d'aide à l'insertion associant les équipes de professeurs, des travailleurs sociaux, des chefs d'entreprise, etc.

Le rôle de l'équipe académique JED particulièrement active est de conseiller les équipes d'établissement et d'organiser la création des groupes d'aide à l'insertion.

La méthode consiste à repérer aussi précocement que possible des jeunes en difficulté et à leur proposer des soutiens divers.

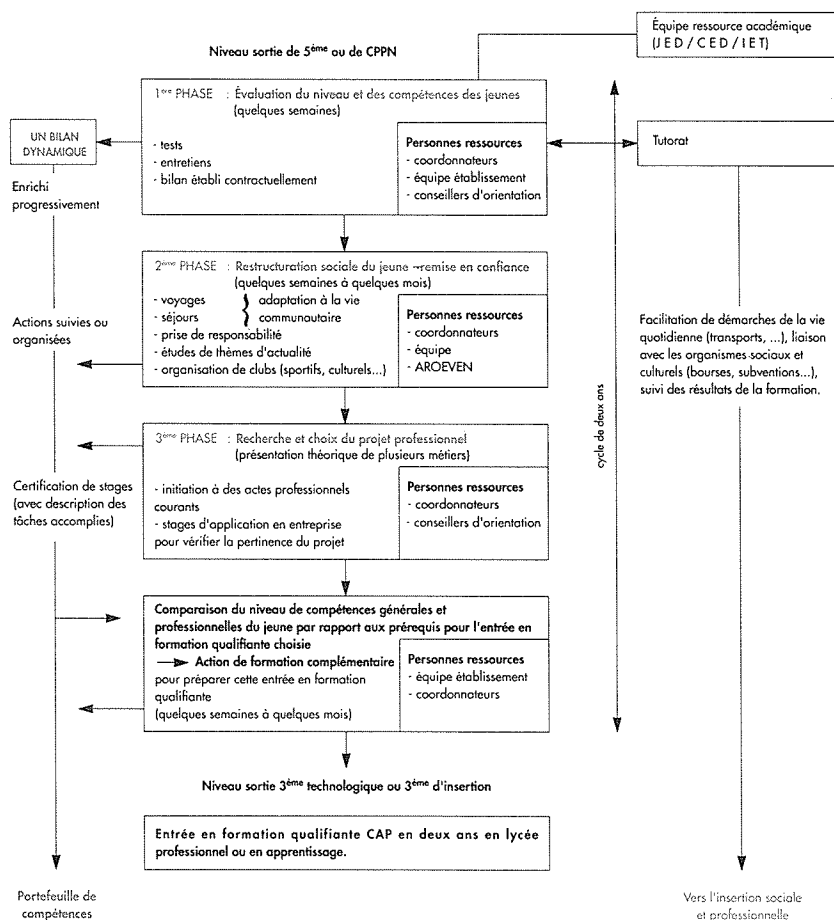
En participant au DIJEN l'opération JED a pris une nouvelle dimension, puisqu'actuellement plus de 75 % des lycées professionnels de l'académie y participent (60 sur 78). Par rapport au DIJEN, l'opération JED vise à développer la prévention, c'est-à-dire à limiter les sorties vers des actions conjoncturelles débouchant sur la précarité, ou sans solution.

Sa contribution a permis au recteur de lancer des CAP nouveaux à destination des publics en risque d'exclusion sociale et professionnelle, avec la collaboration de quelques branches professionnelles. Cette action se caractérise par la préparation des élèves très en amont de la classe de CAP, par l'alternance, l'accompagnement personnalisé des jeunes en difficulté (tutorat) et par la valorisation des acquis grâce à un bilan dynamique.

### **DE NOUVELLES MODALITÉS DE PRÉPARATION AUX CAP DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ**

Trois préparations expérimentales ont fonctionné durant l'année scolaire 1990-1991 : mécanique générale, construction en bâtiment et entretien des bâtiments.

Graphique 4  
Dispositif d'adaptation des CAP expérimentaux



Pour la rentrée 91, une exploration systématique des champs professionnels où existent des débouchés est engagée de manière à prévoir les nécessaires adaptations régionales des référentiels de formation CAP<sup>5</sup>, convenant mieux aux grandes entreprises qu'aux PME-PMI successibles de les recruter dans la région. La réglementation permet une adaptation locale ou régionale des contenus<sup>6</sup>.

5 Il s'agit essentiellement de : stockage, magasinage ; outillage ; maintenance et hygiène des locaux ; nettoyage-pressing ; BTP voirie et bordures ; BTP entretien des bâtiments de petites collectivités ; dépannage électroménager ; usinage-tournage-fraisage sur systèmes traditionnels ; vendeurs spécialisés ; mécanique automobile (démontage et remontage d'organes dans concessions ou succursales importantes) ; opérateur sur presse à injecter le plastique ; restauration rapide ; personnel des crèches, jardins d'enfants ; métiers de la pierre ; métiers du papier-carton.

6 Dans la limite de 10 % du contenu (Circulaire n° 81 189 du 7 mai 1989). Par exemple : le lycée professionnel Baumont de Saint-Dié dans les Vosges est en train d'adapter le CAP MASMA à la demande précise des entreprises locales. Il s'agit essentiellement de retirer du référentiel tout ce qui est initiation à la programmation commande numérique et de forcer sur les apprentissages sur systèmes traditionnels, les entreprises locales pratiquant des petites séries voire des prototypes qui nécessitent à chaque fois des réglages particuliers de la machine.

Les élèves des CIPPA, des classes préprofessionnelles de niveaux, des sections d'éducation spécialisées, ou encore en situation d'échec en quatrièmes ou troisièmes technologiques constituent le public de ces CAP expérimentaux. La démarche retenue s'inspire de celle des CIPPA : recherche et définition d'un projet professionnel, stage de vérification de la pertinence du projet, complément de formation mettant le jeune au niveau requis. Le CAP est préparé en deux ou trois ans et s'appuie sur des séquences éducatives développées qui permettent de réaliser une action de formation performante et attrayante pour les jeunes en évitant les défauts d'une alternance « dure » comme souvent dans l'apprentissage (absence de liaison formation-entreprise, peu de place pour l'enseignement général...). Pour cela, elles doivent être préparées par le tuteur, les professeurs et les élèves, suivies par les professeurs et exploitées au retour dans le milieu scolaire.

### « L'effet 80 % »

Le message des « 80 % d'une tranche d'âge au niveau baccalauréat » est si bien passé au niveau de l'opinion, des familles et des élèves que nul ne saurait décemment envisager de ne pas atteindre ce niveau minimum. L'effet le plus immédiat a été de vider les formations de type CAP en lycées professionnels.

A plusieurs reprises, le Directeur des Lycées et Collèges s'est désolé publiquement que les académies se soient trop pressées de transformer les classes de quatrièmes préparatoires aux CAP en quatrièmes technologiques. Mais s'il y a eu des politiques académiques volontaristes qui ont conduit à des transformations de sections, c'est d'abord pour moderniser l'appareil de formation en faisant disparaître (lorsque c'était possible)<sup>1</sup> des formations sans débouchés réels, ensuite pour nourrir des BEP, eux-mêmes s'inscrivant dans la perspective des « 80 % », contribuant à l'alimentation des premières d'adaptation et des baccalauréats professionnels. Pour le reste, ce sont les élèves qui ne sont plus venus dans les quatrièmes préparatoires maintenues ouvertes (et qui ont dû progressivement s'éteindre)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les exemples des CAP industrie de l'habillement et employé technique de collectivités sont, à ce titre, caractéristiques : difficulté de reconversion des professeurs, nécessité d'un traitement social des jeunes de plus en plus en difficulté, comment remplacer ou transformer ces formations.

<sup>2</sup> Baisse des places de quatrièmes préparatoires CAP de 1989 à 1990 : France entière : - 36 % ; académie de Nancy-Metz : - 14,7 % (source : Ministère de l'Éducation nationale - Direction des Lycées et Collèges - DLC 6).

Ainsi une alternance de huit à dix semaines par an paraît raisonnablement possible (soit un tiers de la formation). Il reste un tiers du temps pour l'enseignement général et un tiers pour l'enseignement technique théorique, des compléments de formation professionnelle et le soutien en enseignement général. Il faut cependant s'appuyer sur des équipes enseignantes ayant la pratique de l'alternance et disposant d'équipements professionnels complémentaires. Le choix du tuteur est très important dans la mesure où ce dernier prend en charge le jeune et l'accompagne de la sortie du collège jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle. Les tuteurs sont des professionnels expérimentés qui acceptent de prendre en charge des jeunes durant leur période professionnelle en entreprise d'abord pour les initier à la complexité de la vie d'une entreprise en leur donnant quelques éléments de culture d'entreprise, ensuite pour leur faire acquérir quelques compétences professionnelles préalablement définies avec les enseignants.

Un bilan dynamique est élaboré, soit lors de l'entrée du jeunes dans la préparation au CAP, soit lors de son passage dans un centre de bilan. Il est enrichi au fur et à mesure de sa formation, de ses différentes expériences, stages, contenus de formation, etc., de manière à constituer à la sortie du cycle de formation un portefeuille de compétences qui facilitera son accès au marché du travail. Le contenu de ce portefeuille est constitué de reconnaissances d'unités capitalisables chaque fois que cela est possible et de description de situations opératoires - qu'elles aient eu lieu en stages ou en lycée professionnel - dans lesquelles l'élève a réussi. Il s'agit ainsi de constituer un bilan de ses savoir-faire professionnels. Un tel bilan peut aussi être utilisé pour l'enseignement général.

Le bilan établi à l'entrée doit tenir compte de manière réaliste des prérequis nécessaires en enseignement général dans les différents CAP. Sans que ceux-ci soit impérativement exigibles, ils guident les enseignants et permettent de déterminer un itinéraire de formations complémentaires avant l'accès au CAP pour les publics les plus en difficulté. Le niveau du CAP serait ainsi maintenu. De plus, de tels compléments de formation peuvent, pour les élèves en difficulté, prendre un caractère partiellement professionnel de manière à les mettre en situation de réussite et à leur permettre de compenser des insuffisances en enseignement général par des réussites en enseignement professionnel.

De tels CAP expérimentaux ont l'intérêt d'offrir une reconnaissance nationale mobilisable sur tout le territoire national et dans toutes les branches professionnelles.

\*  
\*  
\*

Face à la fois à la demande insatisfaite des entreprises en main-d'œuvre qualifiée au niveau CAP et aux caractéristiques des publics en grande difficulté accueillis dans ces formations, le montage des CAP expérimentaux apporte une contribution au débat. Ce n'est certes pas la seule solution au problème posé mais elle offre le mérite de déboucher sur un titre nationalement reconnu. L'enjeu de la réussite de la certification des 20 % qui n'iront pas au baccalauréat est d'éviter la marginalisation de toute une catégorie de jeunes en risque d'exclusion sociale et professionnelle. C'est donc une mission de solidarité nationale qui doit mobiliser non seulement le système éducatif mais, également, les partenaires sociaux.

Enfin, l'idée du CAP diplôme de qualification de base pour tous fait son chemin et si les référentiels nécessitent encore bien des adaptations par rapport aux besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises et des aménagements pédagogiques au profil des jeunes qui accèdent à ces formations, il constitue une validation crédible. Chaque semestre, le bulletin des commissions professionnelles consultatives rend compte de la modification ou de la transformation de nombreux CAP. Enfin le CAP reste susceptible d'adaptation locale, régio-

nale, dans son contenu professionnel, possibilité trop rarement utilisée.

Alors le CAP diplôme d'avenir ? Sûrement, en tout cas une véritable chance pour qu'il n'y ait pas une seconde génération de Français sacrifiés aux reconversions industrielles.

Claude Chauvy,  
*Inspecteur principal de l'Enseignement technique*